

Avortements tardifs et infanticides néonataux : pourquoi signer la pétition

Article rédigé par *Gregor Puppink*, le 20 janvier 2015

Tandis que la France commémore le 40e anniversaire de la loi Veil comme l'avènement d'un "acquis majeur de l'émancipation des femmes" (Najat Belkacem), des nouveaux-nés meurent chaque année après leur naissance, victimes d'avortements tardifs. Une pétition à soutenir tente de sensibiliser l'Assemblée européenne du Conseil de l'Europe pour faire la lumière sur ces atrocités.

Le 20 novembre dernier, l'ECLJ a [lancé une pétition](#) auprès de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe (APCE) pour dénoncer les traitements inhumains et les infanticides pratiqués sur les nouveau-nés qui survivent à des avortements tardifs. En effet, chaque année, des enfants naissent vivants lors d'avortements, en particulier quand ils sont pratiqués au-delà de la 20^e semaine de grossesse. Ces enfants sont le plus souvent abandonnés à la mort sans soins, luttant pour respirer pendant parfois plusieurs heures, ou tués par injection létale ou asphyxie, puis jetés avec les déchets biologiques.

Saisi de ces pratiques en 2014, le Comité des ministres a échoué à adopter une réponse commune et le Commissaire aux droits de l'homme du Conseil de l'Europe a refusé de se prononcer. C'est pourquoi cette pétition s'adresse à présent à l'Assemblée Parlementaire du Conseil de l'Europe, dont l'une des fonctions est de promouvoir et défendre le respect des droits de l'homme.

174.000 signataires

A ce jour [cette pétition](#) est soutenue par 174.000 personnes.

Cette pétition sera introduite suivant une procédure officielle, elle est utile et mérite d'être signée car elle permet de saisir l'Assemblée Parlementaire de ce sujet et d'obtenir qu'elle l'étudie, en débâte et adopte un rapport.

Cette procédure parlementaire pourrait aboutir à l'adoption d'une résolution et d'une recommandation de l'Assemblée. Ce résultat n'est pas certain. En revanche il est sûr que cette pétition va provoquer d'intenses débats pendant plusieurs mois ; et c'est justement l'objectif de cette pétition : faire sortir de l'ombre le drame des avortements tardifs et obtenir que l'on en parle, que l'on ouvre les yeux sur cette pratique inhumaine.

Cette pétition va se heurter à une forte opposition et à un « mur du silence », mais elle peut le briser par l'engagement de ses signataires et le courage de députés.

La pétition sera remise prochainement à la présidente de l'Assemblée. Les signataires seront informés des prochaines étapes de la procédure et invités encore à agir.

[Signez ici la pétition.](#)
